



energie citoyenne
pour Saint-Junien

Vente de la Giboire : ce que vous devez savoir

La **décision de vendre le site de la Giboire**, ancienne colonie de vacances de 4 hectares sur l'île d'Oléron, en novembre 2022, **sans aucune publicité et pour seulement 250 000 euros**, reste incompréhensible. Même si le bâtiment est en effet délabré, **le prix ne correspond en rien à ce que d'autres collectivités ont pu obtenir en cédant des biens similaires...**

La majorité tente de nous expliquer que, si le prix est faible, c'est aussi parce que le **plan local d'urbanisme (PLU)** de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron prévoit que ce site ne peut être qu'un centre de vacances. Mais **l'argument ne tient absolument pas.**

D'une part, avec son **potentiel incroyable**, la Giboire pourrait intéresser sans aucun doute un **promoteur spécialisé** prêt à investir massivement. Il suffit juste de **faire connaître la mise en vente**, en toute transparence.

D'autre part, nous avons découvert récemment que la commune de Saint-Pierre-d'Oléron était en train de faire une **révision partielle du PLU exclusivement pour le site de la Giboire** afin qu'il puisse désormais y être créé des **logements privés** (voir au verso). Voilà qui change complètement la donne ! Une coïncidence qui arrive vraiment au bon moment pour l'acquéreur...

Alors que l'acte de vente n'est pas toujours signé, nous tenions à ce que vous soyez informés de ces **nouveaux éléments**.



Ne pas jeter sur la voie publique.

Modification du PLU pour la Giboire : participez à l'enquête publique !

Une **enquête publique** est en cours concernant le **changement du PLU** pour la Giboire.

Pour y participer, il suffit de se rendre sur le **site internet de la commune de Saint-Pierre d'Oléron** (rubrique « urbanisme & travaux ») ou de scanner ce **QR code** :



Vous trouverez ainsi tous les **documents utiles** et la marche à suivre pour **transmettre vos observations** au commissaire enquêteur.

Tout le monde peut donner son avis jusqu'au 23 octobre inclus !

Vente de la Giboire : où en est la procédure devant la justice ?

La procédure n'est pas terminée : il revient désormais à la **Cour administrative d'appel de Bordeaux**, saisie par notre groupe, de se prononcer sur la **légalité de la délibération de vente**.

POUR VOUS, POUR SAINT-JUNIEN

Frank
Bernard

Nathalie
Tarnaud

Yoann
Balestrat

Jean-Sébastien
Piel

Corinne
Guillot

✉ energie-citoyenne@laposte.net

☎ 06.82.48.44.71

🌐 www.energie-citoyenne-saint-junien.fr

